

SALAIRES...CONDITIONS DE TRAVAIL...ATTENTION DANGER !

Suite à la catastrophe industrielle de Lubrizol, la Chambre Patronale a été contrainte de rouvrir, comme c'est souvent le cas après un accident majeur, des négociations sur l'accord Santé, Sécurité, Sûreté et Conditions de Travail.

Après plusieurs mois de négociations, les seules évolutions par rapport aux accords existants concernent l'intégration des nouvelles dispositions législatives sur le stockage des matières dangereuses et l'invitation à développer une « culture sécurité » afin de « responsabiliser » les salariés sans aucune contrainte corolaire pour les entreprises !

France Chimie se félicite presque de la disparition des CHSCT, refuse d'accorder des moyens supplémentaires à la loi aux représentants du personnel y compris sur les sites classés, et balaye toutes les revendications des Organisations Syndicales (y compris celles portant sur les habilitations des sous-traitants ou des équipes d'intervention) en renvoyant toute discussion en entreprise.

Quand on sait que certaines, telles Lubrizol, ne respectent même pas la réglementation, cela laisse rêver sur le contenu que peuvent avoir les « discussions » en entreprise.

Force Ouvrière qui a toujours été signataire et acteur majeur de chaque accord santé/sécurité au niveau de la Branche se retrouve aujourd'hui dans l'incapacité de signer ce qui ressemblerait plus à un « guide de bonnes pratiques » à destination des entreprises des Industries Chimiques sans amélioration par rapport à la loi.

Une ultime réunion de relecture de l'accord aura lieu en janvier 2022.

Force Ouvrière continuera de se battre pour défendre les revendications et peser autant que faire ce peut pour que la Branche joue enfin son rôle dans l'intérêt des salariés et des populations avoisinantes des sites industriels.

C'est dans ce contexte que vont s'ouvrir des discussions en Groupe Technique de Travail Paritaire sur la structure de rémunération de branche le 10 novembre prochain et ensuite les NAO.

Au 1^{er} octobre 2021, les coefficients 130 et 140 sont passés en dessous du SMIC du fait de la revalorisation mécanique de ce dernier de 2,2% en lien avec l'inflation.

Le Ministère du Travail a convoqué les organisations Syndicales de salariés et patronales pour échanger sur le sujet.

Ce n'est malheureusement pas une première, et même plutôt inquiétant, puisque sous l'impulsion du Ministre Larcher en 2004, les mêmes discussions avaient conduit à la mise en place du complément de salaire pour tous les coefficients de l'Avenant 1, minimisant de fait depuis 15 ans l'assiette de calcul des primes rattachées au salaire mini.

Les vellités de France Chimie d'en finir avec l'obtention automatique de certains coefficients de par le diplôme et l'ancienneté restent toujours intactes, comme celles conduisant à décorréliser les primes d'ancienneté ou d'équipe de la valeur du point.

L'aide du gouvernement tombe à point nommé pour France Chimie qui ne désespère pas non plus de faire sauter les classifications et la grille à point unique.

Quant aux NAO, les négociations débuteront le 23 novembre 2021.

Une réunion de tous les Délégués Syndicaux de la Branche sera convoquée le 18 novembre à la Fédération afin d'établir les revendications.